



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/575  
20 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA FORCE INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période allant du 22 janvier au 20 juillet 1996)

#### Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1039 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 29 janvier 1996, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1996. Il porte sur les faits nouveaux survenus depuis mon dernier rapport, qui était daté du 22 janvier 1996 (S/1996/45).

#### Situation dans la zone d'opérations

2. La période considérée a été marquée par une aggravation des hostilités entre les Forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de facto - leurs auxiliaires libanais locaux - d'une part, et des éléments armés qui ont proclamé leur résistance à l'occupation israélienne, d'autre part. Les hostilités se sont intensifiées en février et mars 1996 pour aboutir en avril à des bombardements lourds israéliens qui ont duré plus de deux semaines. Le Conseil de sécurité a examiné la situation et, le 18 avril, a adopté la résolution 1052 (1996) dans laquelle il a demandé la cessation immédiate des hostilités par toutes les parties. Le 10 mai, l'Assemblée générale a également examiné la question et adopté la résolution 50/22 C.

3. Dans leurs attaques contre les FDI et les forces de facto, les éléments armés ont utilisé des armes légères, des mortiers, des grenades à tube et des missiles antichars, ainsi que des bombes d'accotement et des roquettes. La plupart des attaques ont été menées par la Résistance islamique, aile militaire de l'organisation musulmane chiite Hezbollah. D'autres ont été effectuées par le mouvement chiite Amal et certaines par des factions palestiniennes. En ripostant à ces attaques ou en effectuant des opérations, les FDI et les forces de facto ont utilisé des armes automatiques, des chars, de l'artillerie, des hélicoptères de combat, des avions et des navires.

4. Après une période relativement calme en janvier, les hostilités ont repris en février et mars au niveau qu'elles avaient atteint lors des précédentes périodes. La FINUL a enregistré 24 opérations d'éléments armés en février,



18 en mars et 6 durant les 10 premiers jours d'avril. À plus d'une reprise, notamment le 16 février et le 13 mars, la Résistance islamique a mené des attaques simultanées contre un grand nombre de positions des FDI et des forces de facto dans la zone contrôlée par Israël. De nombreuses opérations ont été également signalées au nord du Litani, portant le total à plus de 200 durant les trois premiers mois de la période du mandat. Un événement important s'est déroulé en mars lorsque la Résistance islamique a pénétré dans la profondeur de la zone contrôlée par Israël afin d'attaquer les FDI et a causé un nombre important de victimes. Ainsi, le 4 mars, quatre soldats israéliens ont été tués et neuf autres ont été blessés par des bombes d'accotement lors de la fourniture d'éléments armés qui avaient ouvert le feu sur une patrouille frontalière près de Houlé. Le 10 mars, un soldat israélien a été tué et quatre autres ont été blessés lors de l'explosion d'une bombe d'accotement près du village de Kafer Kela, de l'autre côté de la frontière en face de Metulla. Le 20 mars, un attentat suicide a eu lieu contre un convoi israélien au sud de Taibe et a causé la mort d'un officier. Les FDI et les forces de facto ont également enregistré des victimes lors d'attaques commises au nord du Litani : le 14 mars, huit soldats israéliens ont été blessés sur la route entre Aichiyeh et Rihane dans une embuscade au cours de laquelle ont été utilisés des bombes d'accotement, des mortiers et des armes légères.

5. Le fait que la Résistance islamique a pu pénétrer dans la profondeur du territoire contrôlé par Israël et a causé des victimes parmi les FDI a suscité un débat public en Israël, dont la conclusion a été que les FDI devaient riposter par la force et ne devaient plus être limitées par les contraintes qui leur étaient imposées. Ces contraintes étaient liées à un accord qui aurait été arrangé par les États-Unis d'Amérique durant l'été de 1993. L'Organisation des Nations Unies n'a pas été informée de cet accord, bien que celui-ci ait été publiquement mentionné par des personnalités israéliennes et des membres du Hezbollah. D'après ces déclarations publiques, il semblerait que la Résistance islamique soit convenue de s'abstenir de choisir comme cibles des villages et des villes du nord d'Israël, tandis que les FDI feraient de même au Liban; aucune mention n'a été faite de limites concernant les attaques contre des objectifs militaires. La tension est montée dans la zone du fait qu'il semblait que les restrictions convenues n'étaient plus acceptables pour Israël et qu'une opération de grande envergure était envisagée contre la Résistance islamique. Le 15 mars, le commandant de la FINUL a fait état de sa préoccupation auprès des autorités israéliennes.

6. La tension est restée élevée et s'est aggravée lorsque, le 30 mars, un missile tiré par les FDI a tué deux hommes travaillant sur un château d'eau à Yatar et en a blessé un autre. La Résistance islamique a riposté en tirant plus de 20 roquettes en direction d'Israël, causant des dégâts mineurs. Le Gouvernement israélien a déclaré que le tir du missile à Yatar avait été une erreur. Le 8 avril, une explosion près de Brashit a tué un jeune garçon et en a blessé trois autres. Le Hezbollah a déclaré qu'il disposait de preuves indiquant que les FDI avaient posé les explosifs. Pour leur part, les autorités israéliennes ont nié toute implication en disant que l'explosion avait été causée par de vieilles mines. La FINUL a fait une enquête et constaté que l'explosion avait été causée par quatre engins piégés d'accotement reliés entre eux; elle n'a pu déterminer qui avait placé ces engins. Le jour suivant l'explosion, la Résistance islamique a tiré près de 30 roquettes en direction du

nord d'Israël. Certaines sont tombées à Qiryat Shemona, blessant un certain nombre de civils et causant des dégâts. L'aviation israélienne a riposté en lançant neuf bombes sur la zone de Majdal Silm-Sultaniyeh, qui a également essuyé environ 250 tirs de l'artillerie israélienne.

7. Les FDI et les forces de facto ont effectué des attaques et des tirs de riposte contre les éléments armés. Au total, la FINUL a enregistré environ 10 000 tirs d'artillerie, de mortier et de char effectués par les FDI et les forces de facto avant le 11 avril. L'aviation israélienne a continué de survoler le territoire libanais, y compris Beyrouth.

8. La marine israélienne a patrouillé les eaux territoriales libanaises et a imposé des restrictions aux pêcheurs locaux dans les environs de Tyr. Elle a parfois tiré contre des bateaux de pêche ou à proximité de ceux-ci et a temporairement détenu des pêcheurs. La FINUL est intervenue à plusieurs reprises auprès des autorités israéliennes pour que les détenus soient remis en liberté.

9. Comme précédemment, la FINUL a poursuivi ses efforts visant à circonscrire le conflit et à protéger les habitants. En utilisant son réseau de points de contrôle et de postes d'observation et en exécutant un programme intensif de patrouilles, elle s'est efforcée d'empêcher que sa zone d'opérations ne soit le théâtre d'hostilités et de désamorcer des situations susceptibles d'envenimer les choses. Elle s'est également déployée de façon à assurer dans une certaine mesure la protection des villages et celle des agriculteurs travaillant dans les champs. Comme précédemment, les villageois libanais ont cherché refuge auprès de la FINUL lors des bombardements.

10. Au début de la matinée du 11 avril, l'aviation et l'artillerie israéliennes ont commencé à bombarder intensivement le Sud-Liban ainsi que des objectifs situés dans la zone de Beyrouth et la vallée de la Bekaa. Le but déclaré de ces attaques était de faire pression sur le Gouvernement libanais afin qu'il contienne les activités de la Résistance islamique.

11. Environ deux heures après le début des attaques le 11 avril, le commandant de la FINUL, le général Stanislaw Woźniak, a reçu un appel téléphonique du chef de liaison des FDI prévenant la Force des attaques. Le général Woźniak a élevé une protestation et déclaré que la FINUL s'emploierait à prévenir toute incursion des FDI dans sa zone d'opérations, ferait tout son possible pour protéger les civils en s'attendant à ce que les FDI fassent de même, et insisterait pour que l'accès à sa zone d'opérations soit assuré sans restrictions par les barrières contrôlées par les FDI. Le général Woźniak a de nouveau vivement protesté lors d'un entretien qu'il a eu le jour suivant avec le chef de liaison israélien.

12. Au cours des premiers jours de l'opération, l'aviation et l'artillerie israéliennes ont attaqué des objectifs bien précis, y compris les lieux d'habitation de personnes soupçonnées d'être affiliées au Hezbollah. En même temps, une station de radio contrôlée par les FDI dans le Sud-Liban a diffusé des menaces de bombardement, a fixé un délai pour que les habitants quittent la zone et a déclaré qu'à l'expiration de ce délai, les FDI considéreraient tous ceux qui seraient restés comme des objectifs légitimes. Le 13 avril, environ

90 villes et villages, y compris Tyr et des villages au nord du Litani, ont été ainsi menacés. À la suite de ces menaces et du bombardement israélien, environ un quart des habitants, soit plus de 100 000 personnes, ont quitté la zone d'opérations de la FINUL et Tyr. Environ 5 000 personnes se sont réfugiées à l'intérieur des positions de la FINUL et de sa base logistique à Tyr.

13. Étant donné le grand nombre d'habitants restés sur les lieux, les FDI n'ont pas en fait traité l'ensemble de la zone comme une zone d'ouverture du feu. Après avoir atteint leurs objectifs, elles se sont attaquées avec de puissants moyens de feu à des sources de tir et autres objectifs inopinés, et ont bombardé à titre préventif des emplacements à partir desquels des attaques avaient été lancées par le passé.

14. En même temps, les FDI ont effectué des attaques limitées dans la zone de Beyrouth qui n'avaient apparemment pas de motif militaire mais qui ont renforcé les craintes, attisées par des remarques attribuées à des responsables israéliens selon lesquelles le relèvement économique général du Liban était menacé. Par ailleurs, la marine israélienne a bloqué les ports libanais et bombardé la route côtière au nord de Saïda, ce qui a considérablement perturbé les communications entre la capitale et le sud.

15. Durant les derniers jours de l'opération, les forces israéliennes ont lancé des bombes lourdes sur les routes principales du Sud-Liban.

16. Dans l'ensemble, la FINUL a recensé dans sa zone d'opérations plus de 600 raids israéliens d'avions et d'hélicoptères qui ont lancé plus de 1 500 bombes ou roquettes. L'artillerie israélienne a tiré environ 25 000 obus, en particulier dans les secteurs des bataillons fidjien, népalais, irlandais et ghanéen, ainsi que dans la zone située au nord du Litani en face du secteur du bataillon finlandais. Les FDI ont également envoyé des patrouilles de longue portée qui ont pénétré à l'avant de la zone contrôlée par Israël et ont posé des mines et des engins piégés dans deux emplacements qui ont été par la suite signalés à la FINUL. Le secteur du bataillon norvégien, qui se trouve entièrement à l'intérieur de la zone contrôlée par les Israéliens, est resté calme.

17. Durant l'ensemble du bombardement israélien, la Résistance islamique a tiré environ 1 100 roquettes à partir de la zone de la FINUL. Nombre de ces engins ont manqué leur but; il est estimé que 600 ont atteint le nord d'Israël. Certains sont tombés dans des villages et des villes, blessant des civils et causant des dégâts. Dans les zones à portée de tir, un grand nombre d'habitants ont quitté leurs foyers et d'autres ont été évacués. Le 14 avril, une roquette est tombée à l'intérieur du quartier général de la FINUL à Naqoura, causant des dégâts mineurs.

18. Dans la zone de déploiement de la FINUL, plus de 120 civils ont été tués et quelque 500 blessés par les tirs israéliens, en grande partie lors du bombardement du camp de l'ONU à Qana, le 18 avril, qui a fait plus de 100 morts et beaucoup de blessés parmi la population libanaise. Cet incident a fait l'objet d'une enquête de mon conseiller militaire et j'ai transmis son rapport au Conseil de sécurité le 7 mai (S/1996/337). Dans l'ensemble de la zone de la FINUL, au moins 450 maisons ont été endommagées ou détruites et de nombreuses

routes ont été rendues impraticables par les bombes. L'approvisionnement en eau et en électricité a été interrompu.

19. Dans une lettre du 23 mai 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement libanais a décrit en détail des attaques israéliennes lancées contre le Liban en avril 1996 (A/50/561-S/1996/380).

20. La FINUL a continué à faire de son mieux pour protéger la population civile contre la violence et pour apporter une aide humanitaire. En raison de la montée des tensions, elle avait déjà renforcé ses positions à proximité de la ligne d'affrontement et multiplié les patrouilles. Lorsque les bombardements ont commencé, la Force a intensifié ces mesures et supprimé toutes les permissions. Les positions isolées de l'armée libanaise dans la zone de déploiement de la FINUL ont été placées sous protection. Malgré les bombardements israéliens et les harcèlements des deux parties, la FINUL a poursuivi activement ses patrouilles dans la zone. Elle a fourni logements, vivres, assistance médicale et autres services aux civils qui avaient demandé sa protection à ces postes et ces camps. Elle a également organisé des convois pour les villageois qui souhaitaient quitter leur foyer et elle a acheminé des vivres à ceux qui souhaitaient rester, mais elle n'avait plus ni vivres ni eau. Des équipes de la FINUL se rendaient dans les villages et distribuaient des vivres et d'autres secours et recherchaient les personnes prises sous les décombres.

21. Les efforts de la FINUL ont été sérieusement entravés par les bombardements qui se prolongeaient. Souvent, ses camions et véhicules de l'avant blindés qui acheminaient l'aide humanitaire à la population ont été retardés, voire arrêtés, par les tirs de l'artillerie et des forces aériennes israéliennes, bien que les FDI aient donné l'assurance que toutes les missions humanitaires de la FINUL seraient facilitées. Plus tard au cours de l'opération israélienne, les mouvements de la FINUL étaient entravés parce que les routes étaient endommagées.

22. De plus, les positions et les véhicules de la Force ont souvent été la cible de tirs. Il y a eu quelque 270 incidents de tirs sur les positions de la FINUL ou à proximité, dont 15 ont été attribués à la Résistance islamique et les autres aux FDI et aux forces de facto. Un officier fidjien et deux soldats népalais ont été blessés par des éléments de la Résistance islamique, la Force ayant cherché à empêcher celle-ci de tirer des roquettes depuis le voisinage des positions de la FINUL. Les tirs de l'artillerie israélienne ont directement grièvement blessé quatre soldats fidjiens et ont causé des dégâts considérables aux positions et aux véhicules de la FINUL. Chaque fois, des protestations ont été élevées auprès des autorités compétentes.

23. Après l'incident de Qana, la FINUL a demandé et obtenu que les FDI s'engagent à respecter une zone de sécurité autour des positions de la FINUL. La FINUL a également obtenu de la Résistance islamique, par l'intermédiaire de l'armée libanaise, l'assurance qu'elle ne mènera pas d'opérations dans le voisinage des positions de la FINUL.

24. Les hostilités ont pris fin le 27 avril, avec l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu partiel, obtenu grâce aux efforts diplomatiques des États-Unis d'Amérique et de la France. Ce cessez-le-feu partiel a pris la forme d'un accord, annoncé simultanément à Beyrouth et à Jérusalem. Selon le texte qui en a été publié, les groupes armés au Liban n'utiliseront aucun type d'armement pour lancer des attaques contre Israël, et Israël et ses partenaires n'utiliseront aucun type d'armement pour tirer sur des civils ou des objectifs civils au Liban. En outre, les deux parties veilleront à ce que les civils ne soient en aucun cas la cible d'une attaque et que les zones peuplées de civils et les installations industrielles et électriques ne soient pas utilisées pour lancer des attaques. Il est précisé que, sans qu'il y ait violation de l'accord, rien n'interdit à l'une ou l'autre partie d'exercer son droit de légitime défense. L'accord prévoit la mise en place d'un groupe de surveillance composé des États-Unis, de la France, de la République arabe syrienne, du Liban et d'Israël et d'un groupe consultatif, dont feront partie la France, l'Union européenne, la Fédération de Russie et les autres parties intéressées aux fins d'aider à la reconstruction du Liban.

25. Le 16 juillet, les représentants des États-Unis et de la France ont fait rapport au Secrétariat sur le groupe de surveillance, dont la présidence serait basée à Chypre, les experts militaires se réunissant à Naqoura. Les deux représentants ont demandé que la FINUL fournisse des locaux pour ces réunions.

26. Après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu partiel, il y a eu une brève accalmie et la FINUL n'a observé que cinq opérations en mai. Il y en a eu 11 en juin et 5 dans la première quinzaine de juillet, presque toutes menées par la Résistance islamique. Selon certaines informations, il y aurait eu plus de 40 opérations au nord du Litani. Là encore, certaines de ces attaques étaient largement à l'intérieur de la zone sous contrôle israélien et il y a eu beaucoup de victimes israéliennes (8 morts et plus de 20 blessés), ce qui a contribué à maintenir les tensions à un niveau élevé. Le 30 mai, deux bombes d'accotement reliées entre elles ont tué quatre soldats israéliens et en ont blessé plusieurs autres à Marjayoun, où se trouve le quartier général des FDI/forces de facto au Sud-Liban. Le 10 juin, les 13 membres d'une patrouille israélienne au nord du Litani ont été tués ou blessés dans une embuscade de la Résistance islamique. Au cours d'un tir de riposte après l'incident du 10 juin, l'artillerie israélienne a tué un soldat de l'armée libanaise et blessé un civil. Le 14 juin, une bombe d'accotement a explosé à Houle, tuant trois enfants. Au total, il y a eu moins d'opérations mais le nombre des victimes est resté élevé.

27. Étant donné la gravité des événements du Sud-Liban, j'ai demandé au Secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix, M. Kofi Annan, de se rendre dans la région pour consulter les gouvernements avant l'expiration du mandat de la FINUL. M. Annan a été dans la région du 26 juin au 4 juillet 1996 et il a rencontré de hauts responsables libanais syriens et israéliens. Il a également rencontré le commandant de la Force de la FINUL et son état-major et il s'est rendu au quartier général du bataillon fidjien à Qana et ailleurs dans la zone de déploiement de la FINUL.

### Activités humanitaires

28. La FINUL a continué à apporter une aide humanitaire : elle a accompagné des récoltes, fourni des soins médicaux, effectué des travaux d'ingénierie et distribué du matériel éducatif et autre fourni par l'UNICEF. Les équipes médicales ont soigné plus de 2 000 patients par mois dans les centres médicaux de la FINUL et cliniques mobiles. Certains projets humanitaires étaient financés par les gouvernements qui fournissent des contingents.

29. Dans le contexte du bombardement israélien du mois d'avril, le Gouvernement libanais a prié l'ONU de lancer un appel international pour répondre aux besoins humanitaires urgents résultant des hostilités. Par l'intermédiaire du Coordonnateur résident des Nations Unies à Beyrouth, le Département des affaires humanitaires a aidé les autorités à mobiliser un appui international et à coordonner l'action des organismes des Nations Unies. Un appel d'urgence lancé le 20 avril visait à mobiliser 8,6 millions de dollars des États-Unis pour répondre aux besoins des 20 000 familles les plus touchées. De façon générale, la réponse a été positive puisque les donateurs ont annoncé quelque 14 millions de dollars.

30. La FINUL a joué un rôle important en gérant les magasins de fournitures de secours d'autres organisations. En avril, durant les hostilités, la plupart des fournitures de secours et du matériel médical fournis au sud du Liban ont transité par la base de la FINUL à Tyr, avant d'atteindre les unités sur le terrain, qui les ont distribués. En outre, pendant les combats et après, la FINUL a soutenu les opérations de plusieurs organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et a apporté une assistance aux organisations non gouvernementales locales et internationales. En outre, avec les modestes moyens à sa disposition, la FINUL a réparé des routes détruites durant le bombardement.

31. La FINUL a continué à neutraliser des obus d'artillerie et des bombes non explosées dans la zone de déploiement. Deux petits champs de mines, où les FDI avaient posé des mines dans la zone de déploiement de la FINUL ont été déminés en mai, à l'aide de l'information fournie par les FDI. Au total, 243 explosions contrôlées ont ainsi été effectuées.

### Questions d'organisation

32. En juillet 1996, la FINUL était composée de 4 483 soldats des pays suivants : Fidji (579), Finlande (491), France (247), Ghana (644), Irlande (625), Italie (45), Népal (600), Norvège (615) et Pologne (637). En mai 1996, une unité polonaise a relevé la compagnie norvégienne de maintien en condition. Dans l'accomplissement de sa tâche, la FINUL a bénéficié du concours de 57 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). En outre, la FINUL a employé 561 civils, dont 123 recrutés sur le plan international et 438 localement. Le déploiement de la FINUL est indiqué sur la carte figurant en annexe. Le commandant de la Force demeure le général Stanislaw F. Woźniak (Pologne).

33. La rationalisation de la FINUL, mentionnée dans les rapports précédents, a été achevée en mai 1996. La FINUL continuera de s'employer à effectuer de nouvelles économies dans les services d'administration et d'appui.

34. J'ai le regret d'annoncer que deux soldats ghanéens sont morts de causes naturelles. Cinq soldats fidjiens et deux soldats népalais ont été blessés à la suite d'un échange de coups de feu. Depuis la création de la FINUL, 207 membres de la Force sont morts : 76 par balle ou par l'explosion de bombes, 84 à la suite d'accidents et 47 pour d'autres causes. Au total, 324 soldats ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion de mines ou de bombes.

35. Le problème des loyers dus par les autorités libanaises aux propriétaires des terrains et des locaux utilisés par la FINUL n'est toujours pas résolu. Tous les propriétaires n'ont pas été payés et leur liste, établie par les autorités libanaises, continue à soulever des controverses. Certains propriétaires ont demandé que leurs biens soient libérés. Pour des raisons pratiques et budgétaires, certaines de ces demandes seulement peuvent être satisfaites.

36. La FINUL est restée en contact étroit avec les autorités libanaises au sujet de questions d'intérêt mutuel. Ces autorités ont apporté une assistance précieuse en ce qui concerne la rotation des troupes et les activités logistiques à Beyrouth. L'armée libanaise a joué un rôle utile en intervenant pour éviter des affrontements avec les éléments armés. Elle a également fourni des moyens de logement à certains contingents de la FINUL qui étaient en permission au Liban. La Force a continué de coopérer avec la gendarmerie libanaise dans le domaine du maintien de l'ordre.

37. On se souviendra que depuis le 18 avril 1995, deux Palestiniens sont logés au quartier général de la FINUL, après avoir été expulsés vers le Liban par les autorités israéliennes et alors qu'ils n'ont pas été autorisés à entrer au Liban par les autorités libanaises. Le 28 février 1996, l'un d'eux a été autorisé à partir pour la Jordanie. Pour l'autre, on continue à chercher une solution.

#### Aspects financiers

38. Par sa résolution 50/89 B du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, un crédit d'un montant brut de 125 722 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, sur la base d'un effectif moyen de 4 513 soldats et de la poursuite de ses responsabilités actuelles. La mise en recouvrement de ce montant, équivalent à un montant brut de 10 476 900 dollars par mois, est subordonnée à la décision du Conseil de sécurité de proroger au-delà du 31 juillet 1996 le mandat de la Force.

39. Au 30 juin 1996, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL se montaient à 201,9 millions de dollars. À la même date, le total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se montait à 2,7 milliards de dollars.



Observations

40. Les six derniers mois ont été caractérisés par la grave escalade des hostilités en avril, et la population du sud du Liban en a été la première victime. La FINUL n'a pas été épargnée par les tirs. Il est regrettable que l'Organisation des Nations Unies doive une fois de plus exhorter toutes les parties concernées à respecter le statut de non-combattant des civils et des forces de maintien de la paix des Nations Unies.
41. Le 29 janvier, en prorogeant le mandat de la FINUL, le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il convenait que la Force accomplisse intégralement sa mission, telle qu'elle est définie dans les résolutions 425 (1978) et 426 (1978), ainsi que dans toutes les autres résolutions pertinentes; il a souligné de nouveau le mandat de la Force et les principes généraux la concernant, tels qu'ils sont énoncés dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 mars 1978 (S/12611), et a demandé à toutes les parties intéressées de coopérer pleinement avec la Force pour qu'elle puisse accomplir intégralement sa mission. Comme dans le passé, cette coopération a été très réticente, et aucune pression politique ne s'est activement exercée sur les parties pour qu'elles appliquent la résolution 425 (1978). Ces dernières années, l'espoir d'appliquer ce mandat résidait dans le processus de négociation mené dans le cadre établi à la Conférence de Madrid en octobre 1991. Mais ce processus semble n'enregistrer aucun progrès dans l'accomplissement des objectifs du Conseil de sécurité concernant le Liban Sud.
42. La FINUL reste donc dans la situation difficile et dangereuse dans laquelle elle se trouvait au moment où les forces israéliennes se retiraient sur leurs lignes actuelles, en 1985. À l'époque, mon prédécesseur écrivait : "La Force est actuellement stationnée dans une zone où la résistance active contre les forces de défense israéliennes s'organise et où les forces en question prennent des contre-mesures énergiques. La FINUL n'a, pour des raisons évidentes, aucun droit d'empêcher les actes de résistance libanais contre la force d'occupation, ni aucun mandat ou moyen lui permettant de prévenir l'adoption de contre-mesures" (S/17093, par. 24). Dans ces circonstances, la FINUL a fait de son mieux pour limiter la violence et pour protéger la population civile. Cela est devenu son mandat de fait. En l'accomplissant, la Force est bien parvenue à empêcher les deux parties de poursuivre leurs objectifs militaires dans le conflit, mais seulement dans la mesure où les parties le lui ont permis, sans doute dans un désir d'éviter l'escalade. En tant que force de maintien de la paix, elle est réduite à l'impuissance quand une partie ou l'autre est résolue à en découdre.
43. À cet égard, je constate que l'accord annoncé le 26 avril 1996 peut potentiellement contribuer à la protection des civils et inciter les parties à faire preuve de retenue. Il est donc à espérer qu'il pourra rapidement entrer pleinement en vigueur. J'ai donné pour instructions à la FINUL de seconder le groupe de surveillance, actuellement en cours de création aux termes de cet accord. Je crois que cela est compatible avec les objectifs du Conseil de sécurité et rencontrera son agrément.
44. Le Représentant permanent du Liban a exposé la position de son pays sur la situation dans la région, dans une lettre qu'il m'a adressée le 18 juillet 1996 (S/1996/566). Il m'a également informé de la décision de son gouvernement de

demander au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois.

45. En pareilles circonstances, dans le passé, j'ai recommandé de proroger le mandat de la FINUL étant donné l'importance de sa contribution à la stabilité et la protection que, tant bien que mal, elle peut accorder à la population civile. Nonobstant les événements d'avril dernier, ces considérations à mon avis restent valables, compte tenu de l'effet qu'aurait probablement dans la région un retrait de la FINUL dans les circonstances présentes. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'accepter la demande du Gouvernement libanais et de proroger le mandat de la FINUL, dans ses effectifs actuels, pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 1997. En faisant cette recommandation, je garde tout spécialement à l'esprit le rôle qu'a joué la FINUL en protégeant la population civile des pires effets de la violence. L'action de la Force, à cet égard, durant l'escalade intervenue en avril, a bien mis en évidence l'importance de cette fonction.

46. Je dois appeler une fois de plus l'attention sur le fait que les fonds disponibles pour financer la Force demeurent nettement insuffisants. À l'heure actuelle, les contributions non acquittées s'élèvent à quelque 201,9 millions de dollars. Ce montant représente les sommes dues aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force. J'invite tous les États Membres à acquitter ponctuellement et intégralement leurs quotes-parts et à régler tous leurs arriérés. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force, en particulier à ceux des pays en développement, pour la compréhension et la patience dont ils font preuve dans des circonstances difficiles.

47. Pour terminer, je tiens à rendre hommage au commandant de la Force, le général Stanislaw F. Woźniak, et à tout le personnel masculin et féminin placé sous son commandement, pour la manière dont ils se sont acquittés de leur mission difficile et souvent dangereuse en particulier durant les hostilités d'avril dernier. Leur discipline et leur courage sont remarquables et font honneur à leur personne, à leur pays et à l'Organisation des Nations Unies.

وزع بعثة الأمم المتحدة المؤقتة في لبنان  
في تموز/يوليه 1996

1996年7月联黎部队的部署情形  
UNIFIL DEPLOYMENT AS OF JULY 1996  
DÉPLOIEMENT DE LA FINUL EN JUILLET 1996  
ДИСЛОКАЦИЯ ВСООНЛ НА ИЮЛЬ 1996  
DESPLIEGUE DE LA FPNUL EN JULIO DE 1996

310°00'N

AN NAB  
AT

LEBANON

MEDITERRANEAN  
SEA

33° 20'

35° 20'

300

290

33° 10'

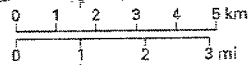
280°00'N

- xx UNIFIL
- HQ UNIFIL
- LOG POLAND
- COMP FRANCE
- ITALY
- MP COMPOSITE
- POLAND
- OGI

NAQOURA

Map No. 3000 Rev. 40  
July 1996

UNITED NATIONS

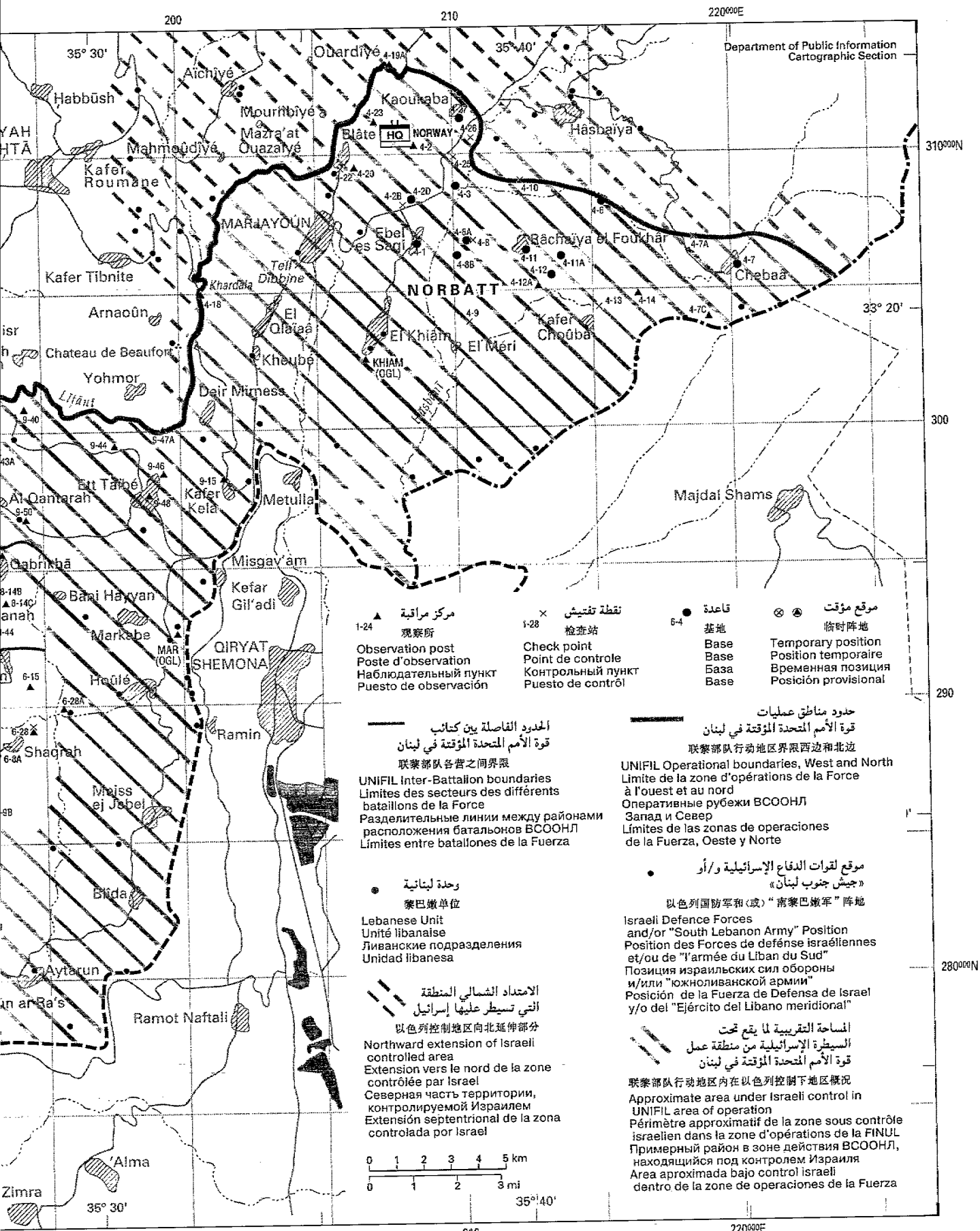


The designations employed and the presentation of the material on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations concerning the legal status of any country or territory or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers.

35° 10'

ISRAEL

Kerem E



Department of Public Information  
Cartographic Section

▲ 1-24	مركز مراقبة 观察所	× 1-28	نقطة تفتيش 检查站	● 6-4	قاعدة 基地	⊗	موقع مؤقت 临时阵地
	Observation post Poste d'observation Наблюдательный пункт Puesto de observación		Check point Point de controle Контрольный пункт Puesto de control		Base Base База Base		Temporary position Position temporaire Временная позиция Posición provisional

الحدود الفاصلة بين كتائب  
قوة الأمم المتحدة المؤقتة في لبنان  
联合国部队各营之间界限  
UNIFIL inter-Battalion boundaries  
Limites des secteurs des différents  
bataillons de la Force  
Разделительные линии между районами  
расположения батальонов ВСООНЛ  
Límites entre batallones de la Fuerza

حدود مناطق عمليات  
قوة الأمم المتحدة المؤقتة في لبنان  
联合国部队行动地区界限西北和北边  
UNIFIL Operational boundaries, West and North  
Limite de la zone d'opérations de la Force  
à l'ouest et au nord  
Оперативные рубежи ВСООНЛ  
Запад и Север  
Límites de las zonas de operaciones  
de la Fuerza, Oeste y Norte

● وحدة لبنانية  
黎巴嫩单位  
Lebanese Unit  
Unité libanaise  
Ливанские подразделения  
Unidad libanesa

● موقع لقوات الدفاع الإسرائيلية و/أو  
«جيش جنوب لبنان»  
以色列国防军和(或)“南黎巴嫩军”阵地  
Israeli Defence Forces  
and/or "South Lebanon Army" Position  
Position des Forces de défense israéliennes  
et/ou de "l'armée du Liban du Sud"  
Позиция израильских сил обороны  
и/или "южноливанской армии"  
Posición de la Fuerza de Defensa de Israel  
y/o del "Ejército del Líbano meridional"

الامتداد الشمالي للمنطقة  
التي تسيطر عليها إسرائيل  
以色列控制地区向北延伸部分  
Northward extension of Israeli  
controlled area  
Extension vers le nord de la zone  
contrôlée par Israël  
Северная часть территории,  
контролируемой Израилем  
Extensión septentrional de la zona  
controlada por Israel

المساحة التقريبية لما يقع تحت  
السيطرة الإسرائيلية من منطقة عمل  
قوة الأمم المتحدة المؤقتة في لبنان  
联合国部队行动地区内在以色列控制下地区概况  
Approximate area under Israeli control in  
UNIFIL area of operation  
Périmètre approximatif de la zone sous contrôle  
israélien dans la zone d'opérations de la FINUL  
Примерный район в зоне действия ВСООНЛ,  
находящийся под контролем Израиля  
Area aproximada bajo control israeli  
dentro de la zona de operaciones de la Fuerza

